

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE
WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

ARRÊTÉ n° 2012/34
Portant radiation de cadre pour cause
de démission d'un agent non titulaire

Le Maire de Wintzenheim-Kochersberg,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 39,

Vu le contrat d'engagement en date du 4 juin 2012 annulant et remplaçant le contrat signé en date du 15 février 2012, portant recrutement de Monsieur Mathieu BERTRAND pour la période du 20 février 2012 au 19 février 2013.

Vu la lettre en date du 21 août 2012, réceptionnée le 23 août 2012, par laquelle Monsieur Mathieu BERTRAND sollicite sans équivoque l'acceptation de sa démission à compter du 1^{er} octobre 2012.

ARRETE

Article 1 : La démission de Monsieur Mathieu BERTRAND né le 6 mars 1983 à STRASBOURG (Bas-Rhin) occupant le grade d'agent technique non titulaire est acceptée pour prendre effet au 1^{er} octobre 2012.
L'intéressé est radié des cadres à compter de la même date.

- Article 2 :** Ampliation de l'arrêté est transmise à :
- Monsieur le Receveur-Percepteur,
 - Monsieur le Président du Centre de Gestion,
 - L'intéressé

À WINTZENHEIM-KOCHERSBERG, le 17 septembre 2012

Le Maire,
Alain NORTH

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le 17/09/2012 à l'agent